



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes du Territoire De Luneville**  
**A Baccarat**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 31 OCTOBRE 2024**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
78	49	49 + 13 pouvoirs

Date de convocation 24 octobre 2024
--

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un octobre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la Salle des fêtes - 6 Place Richez Close - 54122 Azerailles, sous la présidence de **Jacques LAMBLIN, 1er Vice-Président**.

Présents : **Rose-Marie FALQUE, Martial BANNEROT, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, François GENAY, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Gérard FRANCOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Hervé BERTRAND, Michel BOESCH, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Colette MANSUY, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Catherine PAILLARD, Benoît TALLOT, Caroline THOMAS, Thibault VALOIS, Edouard BABEL, Jean-Michel TRICOTEAUX, Jean-Luc DEMANGE, Matthieu SIGIEL, Alain FORTIER, Grégory GERARDOT, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Isabelle PARISOT, Audrey FINANCE, Jacques PISTER.**

Absents : **Jocelyne CAREL, Bruno MINUTIELLO, Jacques DEWAELE, Marie-Lucie HENRY, Thierry BIET, Murielle GRIFFOUL, Stéphane DECUGIS, Etienne MAIRE, Christelle VIVOT, Ludvine GEANT, Jean-Marie LARDIN, Didier COLIN, Laurent KUREK, Michel JACQUOT, Christine L'HUILLIER, Alexandra HUGO, Marie VIROUX, Christine THOMAS, Ludwig MISCHLER.**

Représentés : **Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérard BARDOT à Jacques LAMBLIN, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT à Pascal L'HUILLIER, Frédéric BREGÉARD à Catherine PAILLARD, Anne-Marie DI MARINO à Thibault VALOIS, Valérie DIDIER à Colette MANSUY, Virginie GENOT à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Jonathan HAUVILLER à Ludovic CHAUMET, Catherine LAURAIN à François FRASNIER, Laurie PÉRISSÉ à Benoît TALLOT, Frédéric PRIVET à Bertrand SCHULTHEISS, Pascal MARCHAL à Gérard FRANCOIS, Joël DONATIN à Philippe SCHAEFFER.**

**Monsieur Alain FORTIER** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : FINANCES – Budget Assainissement – Décision modificative**

**Rapporteur : M. Gérard RITZ**

**N° de délibération : 2024\_197**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
49	13	62	0	0	0

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires du Budget *Assainissement*, il convient de procéder à des transferts de crédits par la Décision Modificative ci-dessous :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>NATURE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Chapitre 011 – Charges à caractère général</b>			
6061	Fluides	92 000	
611	Sous-traitance astreintes Véolia	11 000	
611	Prestation optimisation de fiscalité d'énergie	4 500	
6137	Redevances réseau ferré	2 300	
61551	Entretien et réparations Véhicules	5 000	
61558	Entretien et réparation postes assainissement et pompes	10 000	
<b>Chapitre 012 – Charge de personnel</b>			
6215	Charges de personnel	-50 000	
<b>Chapitre 65 – Autre charges de gestion courante</b>			
6518	Redevances pour licence Oméga	5 363	
<b>Chapitre 67 – Charges exceptionnelles</b>			
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	29 000	
<b>Chapitre 70 – Produits des services</b>			
7063	Contribution eaux pluviales		85 163
<b>Chapitre 77 – Produits exceptionnels</b>			
778	Autres produits exceptionnels		24 000
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>109 163</b>	<b>109 163</b>
<b>TOTAL DECISION MODIFICATIVE</b>		<b>109 163</b>	<b>109 163</b>

L'augmentation des charges à caractère général de 124 800 € est due essentiellement à un réajustement des charges d'électricité. En effet, les rattachements 2023 n'ont pas permis d'absorber les dernières factures de 2023.

L'impact de cette augmentation est compensé à hauteur de 24 000 € par l'inscription d'une recette exceptionnelle dû à une régularisation de l'amortisseur d'électricité sur nos consommations 2023.

Les charges de gestion courante sont en hausse du montant de l'abonnement du nouveau logiciel de facturation de l'assainissement « OMEGA » mis en place cette année. Les fonds avaient été prévus en investissement, mais une partie des prestations, comme l'abonnement au logiciel doit être payée en fonctionnement.

Les crédits du compte 67 doivent également être augmentés de 29 000 € pour que les mouvements comptables concernant les annulations de factures 2023 puissent être réalisées. (*Les factures erronées qui sont annulées sont corrigées et pour partie réémises en 2024*).

L'ensemble de ces charges est compensé, en plus de la régularisation de l'amortisseur d'électricité, par une baisse des charges de personnel de 50 000 € due à des vacances de postes, et par l'inscription de recettes complémentaires d'encaissement de contribution eaux pluviales pour 85 163 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver ces propositions.

*Le Conseil Communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,*

- Adopte la Décision Modificative n°2 du Budget *Assainissement*, exercice 2024 ci-dessus exposée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Bruno MINUTIELLO, Président



Bruno MINUTIELLO  
2024.11.05 22:35:47 +0100  
Ref:7517082-11276266-1-D  
Signature numérique  
le Président

Bruno MINUTIELLO